

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Présents : Mmes LAGUT Martine, REBOULET Florence, BODIGER Marcelle, Mrs HUGUES Maurice, PAPEAU Jean-Claude, TERRY Christian, REGAL François, MONNET Jean-Michel, GERMAIN Christophe, FERNANDO Monico

Absents excusés : Mrs GARNIER Christian, DOCHIER Franck, GIVET Laurent, BURCET Richard

Mr GARNIER Christian a donné pouvoir à Mme LAGUT Martine

Secrétaire de séance : Mr GERMAIN Christophe

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19h00

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le CM à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 18 octobre 2021.

2 –PRÉSENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Mme BODIGER Marcelle présente le travail effectué sur le PCS. C'est un document destiné à gérer une crise suite à un risque majeur. Il fait l'objet d'un arrêté du maire et doit être mis à jour à chaque nouveau mandat. Cet arrêté doit être envoyé au Préfet et aux pompiers avec tous les documents.

Le PCS contient les réseaux d'eau potable et d'assainissement, la situation des bornes à incendie, la liste des moyens matériels recensés, la liste des personnes âgées ou isolées...

Les différents risques :

- Naturels : inondations, éboulements, tempêtes, canicule et grand froid, tremblement de terre
 - Industriels : Transport de matières dangereuses, attentats, pollution nucléaire ou chimique
- Le maire est responsable des personnes et des biens. Il réunit le conseil municipal en cas de crise et donne les consignes aux divers élus.

Un responsable communication devra gérer l'alerte à la population et faire le lien avec toutes les autorités et associations.

Un responsable terrain devra gérer tout l'aspect matériel (barrières, hébergements...)

Une malle « Plan communal de sauvegarde » est prévue pour la gestion de la crise.

Une main courante est nécessaire pour relater chronologiquement toutes les informations.

Pour toutes les consignes données et réalisées, des fiches doivent être établies.

Nécessité d'informer au préalable la population, des conduites à tenir en cas de différents risques.

S'il y a des dommages, il faut pouvoir prouver qu'un maximum de précaution a été pris.

La communication c'est 80% de la gestion de crise, il est essentiel de tout vérifier et expliquer au maximum.

Il est nécessaire d'avoir un maximum d'information sur la population, un document sera envoyé à chaque foyer pour avoir les coordonnées des habitants. Ce document est indispensable pour pouvoir informer dans les meilleurs délais la population en cas de crise.

3- AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE : VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Madame le Maire rappelle l'état d'avancement du projet de l'aménagement de la place de l'église et présente les dossiers de consultation des entreprises établis par le bureau d'étude Cambium qui sont programmés en 2 lots :

- Lot 1 : Aménagement paysager
- Lot 2 : Fontaine

Madame le Maire propose de lancer la phase de consultation des entreprises afin d'engager les travaux au plus vite, au vu des dossiers de subventions engagées.

L'envoi de la publication dans un journal aura lieu le mardi 14 décembre 2021.
La date limite de réception des offres est prévue pour le jeudi 27 janvier 2022 à 12h00.
Adopté.

Les garages doivent être détruits, la consultation des entreprises pour ces travaux doit être établie en dehors du marché de consultation et une demande de devis doit être faite par la commune. Il faudra avertir les locataires de cette destruction.

4- DEVIS TRAVAUX D'ENDUIT MUR CIMETIERE SUITE REPRISE CONCESSION

Mme le Maire informe que suite à la reprise des concessions et le nettoyage des stèles, il s'avère que le mur à l'intérieur du cimetière est abimé et nécessite des travaux d'enduit. Un devis d'un montant de 2 412,78 € HT a été établi. Validation du devis pour la réalisation des travaux.

5-CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE CREPOL, VRAGGLO ET EPORA

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la coopération publique entre l'EPORA et les collectivités pour préparer la mise en œuvre de la stratégie foncière de la collectivité et assurer une veille foncière sur le territoire communal.

A voir au prochain conseil municipal.

6-AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX CONVENTIONNÉS AU 01/01/2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter les loyers conventionnés des appartements communaux au 1^{er} janvier 2022.

La valeur de l'indice du 2^{ème} trimestre 2021 est de 131,12, représentant une hausse de +0,42 %. Ces loyers concernent les logements suivants :

384 Grand-Rue : Augmentation de 1,69 € soit 405,01 €+20 € jardin soit 425,01 €

65 Route de la Vieille Eglise : Augmentation de 2,24 €, le loyer sera de 535,49 €

Le CM à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer les tarifs des loyers ci-dessus au 1^{er} janvier 2022.

7-AUGMENTATION LOYER AU-DESSUS DE L'ANCIENNE ECOLE AU 01/01/2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le loyer de l'appartement communal situé au-dessus de l'ancienne école au 1^{er} janvier 2022.

La valeur de l'indice du 3^{ème} trimestre 2021 est de 131,67, représentant une hausse de +0,83 %. Ce loyer concerne le logement suivant situé :

2 Place des Ecoles – Appartement gauche – 1^{er} étage : Augmentation du loyer de 3,50 €, le loyer sera de 425,43 €.

Le CM à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer les tarifs des loyers ci-dessus au 1^{er} janvier 2022.

8-AUGMENTATION LOYER DES ACTIVITÉS TERTIAIRES AU 01/01/2022

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'augmenter le loyer de l'entreprise SFTP au 1^{er} Janvier 2022. L'indice des loyers des activités tertiaires qui s'applique est la valeur de l'indice du 2ème trimestre 2021 soit 116,46 représentant une augmentation de +1,86%. Ce loyer concerne l'entreprise située :

390 Grand-Rue : Augmentation du loyer au 6,85 €, le loyer sera de 375,37 €.

Le CM à l'unanimité des membres présents décide d'appliquer les tarifs des loyers ci-dessus au 1^{er} janvier 2022.

9-VRAGGLO : LES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE POUR LES DÉCHETS, L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE L'ANNÉE 2020

Le CM prend acte de la présentation des différents rapports annuels 2020 dénommés ci-dessus, établis par la Communauté d'Agglomération Valence Romans.

10-QUESTIONS DIVERSES

- L'enfouissement des lignes électriques sur la route de la vieille Eglise est terminé, ainsi que la pose des candélabres.
- De nouveaux points d'apport volontaire vont être installés le 20/12/2021. Deux bacs seront disponibles à l'intérieur du cimetière, réservés aux déchets végétaux et l'autre pour les pots en plastique
- Pour reconstruire le Réseau Public d'Electricité, suite aux chutes de neige de novembre 2019, ENEDIS interviendra sur notre commune au 1^{er} trimestre 2022 pour enfouir le réseau électrique.
- Mme le Maire informe que la cérémonie des vœux 2022 sera annulée en raison de la crise sanitaire.
- Mme le Maire informe qu'Habitat Dauphinois souhaite déposer un permis de construire pour la construction de 13 logements à l'accession à la propriété, terrain situé derrière le magasin Utile.
- Activités jeunes : Une caravane Pop-Corn va sillonner les petites communes de l'Agglo à la rencontre des jeunes, pour permettre aux ados de se rencontrer, d'échanger et de jouer ensemble.
- Point d'un élu sur la réunion de l'éclairage public avec VRAgglo : Les lumières des candélabres seront renouvelées en LED. Le nombre de points lumineux a augmenté. Le coût des travaux prévus en 2022 sur la commune s'élève à 3 327 €.
- Eglise : Problème des pigeons, prévoir de mettre des grilles pour éviter l'entrée des pigeons dans le clocher.
- Prévoir d'enlever les guirlandes le samedi 15 janvier 2022.
- Auto-laveuse de la salle des fêtes en panne, devis à demander pour une nouvelle laveuse électrique.
- Colis de Noël contient cette année un almanach et diverses friandises pour les personnes de plus de 70 ans n'ayant pas participé au repas du 11 novembre, la distribution aura lieu à domicile.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 21H20